



Commune : CHASSE-SUR-RHONE

Objet : poursuite du fonctionnement d'un établissement suite à changement d'enseigne

### **ARRETE N° 001/2024**

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.123-1 et suivants,
- Vu l'avis de la sous-commission départementale de sécurité dans les établissements recevant du public en date du 05 juillet 2022 émettant un avis favorable avec prescriptions à la poursuite du fonctionnement de l'établissement,
- Vu la demande de changement d'enseigne pour le groupe « Intermarché » accordé en date du 04 octobre 2023,
- Considérant par déclaration de l'exploitant en date du 19 janvier 2024 qu'aucun travaux structurel ou de réaménagement n'ont été réalisés à la suite de cette opération
- Considérant que ce groupement d'exploitation est placé sous la direction unique de M. HOEL auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité tant pour l'ensemble des exploitations que pour chacune d'entre elles (art R 143-21 du CCH),
- Considérant le courrier en date du 20 décembre 2023 nommant M. MOULIN, SSIAP 3 de la société DOM SECURITE FRANCE en tant que responsable Unique de Sécurité au sein du Centre Commercial « Chasse Sud » à compter du 01 janvier 2024,

## ARRÊTONS :

### Article 1er:

- L'exploitation Centre Commercial Casino est autorisé à poursuivre son activité sous l'enseigne Centre commercial Intermarché (art R 143-39 du CCH),

### Article 2 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

### Article 3 :

Le présent arrêté est transmis :

- Au SDIS -service prévention Nord Isère,
- à M. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CHASSE-SUR-RHONE ;
- à M. le Directeur de l'urbanisme ;
- à M. le Brigadier-Chef principal de la police municipale

Fait à Chasse-sur-Rhône, le 29 janvier 2024

Pour Le Maire,

L'adjointe à l'urbanisme

Aicha GACEM

